

COLLOQUE DU 14 OCTOBRE 2016

LOI TRAVAIL : LE NEW DEAL DE LA NEGOCIATION COLLECTIVE ET DES RESTRUCTURATIONS

Comme le New Deal du Président Roosevelt en 1933, la Loi Travail ambitionne de réformer en profondeur des pans entiers du droit du travail. Renversement de la pyramide normative, création d'un filet de sécurité avec l'Ordre Public assumé, encadrement du licenciement économique dans sa définition, légalisation des restructurations pré-transfert, etc ... De nombreux domaines du conseil et bientôt du contentieux social, souvent les plus sensibles, sont touchés par cette réforme. Vous n'avez pas fini d'en découvrir les impacts quotidiens. Or, nous ferons tous ensemble la jurisprudence des 20 prochaines années sur ce texte. Pour bien en saisir les conséquences, il faut d'abord que nous autres spécialistes de la matière, la digérons. Cette matinée d'études, placée sous le haut patronage de Madame le Professeur Favennec-Héry, confrontera les points de vue de professeur de droit et d'avocats au travers d'une série d'interventions permettant un échange avec l'auditoire.

L'organisation conjointe de ce colloque s'inscrit dans le cadre du partenariat liant Avosial à l'Université Paris II – Panthéon-Assas. A ce titre, Avosial parraine la promotion 2015-2016 du Master 2 Droit Social.

8H30 : Café d'accueil

9H00 : Mot d'accueil de **Nicolas de SEVIN**, Président d'Avosial

Introduction par M. Pierre-André IMBERT - Ancien Directeur de cabinet de Madame Myriam El Khomri au ministère du Travail

La nouvelle hiérarchie des normes juridiques : un nouvel espace de négociation

Françoise FAVENNEC-HÉRY – Professeur à l'Université de Paris II Panthéon-Assas

Négociation

Amélie d'HEILLY – Avocat Associée cabinet 5QB Avocats, membre du Bureau d'Avosial

Etienne PUJOL - Avocat Associé cabinet STC Partners, membre du Bureau d'Avosial

10H30 : Pause-café

Préservation de l'emploi et licenciements

Constance AMEDEGNATO - Avocat Associé cabinet KAB, membre du Bureau d'Avosial

Claire Le TOUZÉ - Avocat cabinet SIMMONS & SIMMONS, membre du Bureau d'Avosial

Durée, révision, dénonciation et mise en cause des accords collectifs

Stéphane BÉAL – Avocat Associé cabinet FIDAL, membre du Bureau d'Avosial

François VERGNE - Avocat Associé cabinet GIDE LOYRETTE NOUEL, membre du Bureau d'Avosial

Conclusion : **Nicolas de SEVIN**, Président d'Avosial